



Communiqué de presse

Paris le 07 février 2019

Premier groupe de travail sur l'intégration des praticiens de santé au régime universel de retraite : La FFPS dénonce un système qui semble déjà bouclé

Les praticiens de santé étaient invités à participer à un premier groupe de travail avec les représentants du Haut-Commissariat aux Retraites le mardi 29 janvier 2019, avec à l'ordre du jour, l'intégration des praticiens de santé au régime de retraite universel.

Aujourd'hui, les praticiens de santé libéraux que sont les Infirmiers, Masseurs Kinésithérapeutes, Orthophonistes, Orthoptistes et les Pédicures-Podologues sont regroupés au sein du même organisme de gestion des cotisations de leur régime de base, la CNAVPL, et pour le régime complémentaire au sein de la CARPIMKO.

La quasi-totalité de ces « *praticiens de santé* » exercent sous le régime conventionné avec l'assurance maladie. Ils ne pratiquent donc pas des tarifs libres mais des tarifs réglementés. Aucune revalorisation des lettres clés n'ayant été obtenue depuis de nombreuses années, et nos retraites étant indexés sur celles-ci, les revenus de la grande majorité des professionnels se retrouvent parmi les moins élevés de l'ensemble des professions libérales.

Le projet de réforme annonce un taux de cotisation retraite qui devrait exploser pour les praticiens de santé, alors que leurs revenus ont tendance à diminuer et dans le meilleur des cas à stagner, et ce malgré l'annonce gouvernementale sur un passage au régime universel en douceur et sans perte de revenus.

Le Haut-Commissariat s'est bien gardé de nous présenter les projections de l'impact financier sur les cotisations et les prestations de la future réforme. Les praticiens de santé, réunis au sein de la FFPS, ont réalisé certaines de ces projections et alertent d'ores et déjà le Gouvernement. Le passage au régime universel aujourd'hui pour les praticiens de santé est une mise en danger de notre système de soins libéral de proximité, car la viabilité économique de nos cabinets libéraux sera inévitablement mise en péril par des cotisations retraite qui représenteraient dans le meilleur des cas 1/3 de nos revenus ! Une telle réforme provoquerait la fermeture de nombreux cabinets.

Le fait que la cible soit éloignée ou pas ne change rien : elle est inenvisageable. Cette cible actée dans ce projet prouve, s'il en était besoin, qu'il n'existe en fait aucune marge de négociations, tout est déjà écrit.

Les praticiens de santé ont donc exigé du Haut-commissariat à la retraite que des solutions leur soient proposées dès le prochain groupe de travail. Les praticiens de santé ont toujours été

très solidaires des régimes moins bien servis au travers de la compensation nationale et souhaitent que cette solidarité ne reste pas à sens unique.

De même pour les réserves de notre régime complémentaire, acquises grâce à un travail de longue haleine conjugué à des efforts des cotisants afin d'assurer une pérennité à long terme de ce régime, qui auraient vocation à partir purement et simplement dans le pot commun du régime universel, faisant fi de la gestion raisonnable que d'autres caisses ne se sont pas imposés. C'est inacceptable !

La FFPS exige la mise en place d'un réel dialogue pour trouver des réponses adaptées à la situation des 300 000 professionnels qu'elle représente.

En l'absence de réponse positive la FFPS mettra en place une mobilisation qui sera sans nul doute suivie par l'ensemble des professionnels assassinés par la réforme prévue des retraites.

Contact Presse : Daniel Guillerm, Président

Tél. : 06 08 84 50 27